La Sentinelle

Novembre - Décembre 2022 - n° 06

ACMP CGPM





Un critère déterminant

Beaucoup de nos plus hauts dirigeants semblent, au cours des dernières décennies, avoir développé une forme de démence quand il s'agit de mener la guerre. Au lieu de s'exhiber à Kiev, ils feraient mieux de regarder leurs propres militaires dans les yeux pour constater par eux-mêmes dans quelle mesure la capacité de combat de l'armée belge a été réduite à l'inefficacité.

L'amnésie de nos dirigeants était en grande partie indépendante de la couleur politique, parce que trop nombreux étaient ceux qui se laissaient séduire par le chant des sirènes des dividendes de la paix, l'illusion de l'impossibilité de la guerre en Europe et la fantaisie hollywoodienne de guerroyer de façon 'clean' avec des systèmes d'armes 'stand-off'.

L'invasion russe a démontré qu'une telle 'démence guerrière' est une maladie dangereuse et potentiellement catastrophique, qui, si elle n'est pas payée au prix du sang, est sûrement réglée avec beaucoup d'argent sonnant et trébuchant. Quelque chose que les Belges ressentent tous les jours dans leur portefeuille.

Fondamentalement, l'armée belge n'a qu'une seule véritable raison d'exister : avec nos alliés, dissuader nos ennemis de nous faire la guerre, et si cela ne fonctionne pas, les vaincre au combat. Toutes les autres tâches de l'armée sont accessoires.

Pour réaliser cet objectif, une armée ne peut pas être le reflet de la société qu'elle sert. Les valeurs qui sont dignes d'admiration dans la société civile - sensibilité, individualité, compassion et tolérance à l'égard des moins favorisés - s'opposent souvent aux qualités nécessaires pour dissuader et vaincre un ennemi, à savoir : le sacrifice, la discipline et l'esprit d'équipe. La recherche du consensus, le respect et l'empathie ont leur place dans une société polie, mais rien n'est empreint de politesse sur le champ de bataille - comme la guerre en Ukraine le prouve chaque jour ; c'est souvent inhumainement brutal.

L'Ukraine nous enseigne une autre dure leçon. Il n'y a qu'un seul critère déterminant concernant la force de frappe militaire : la létalité. Les représentant de l'autorité qui confondent cette vérité fondamentale avec les priorités souvent appropriées à la société civile (diversité, orientation de genre, inclusion, etc.), sapent les chances de succès lors du combat. Cela signifie plus de victimes et un plus grand risque d'échec. La létalité est donc l'indicateur ultime sur un champ de bataille et seul le fait de s'en tenir résolument à ce principe contribue à la dissuasion et à l'efficacité au combat.

Ceux qui entrent au service de nos forces armées, prêtent serment d'effectuer des tâches dangereuses, parfois fatales - tout comme leurs frères d'armes ukrainiens. Nous appelons cela 'être en service', parce que c'est être au service des autres et de la société. Des sacrifices désintéressés lorsque l'autre option offre souvent plus de confort, de liberté, d'individualité et un salaire plus élevé. Ceux qui dirigent ce pays et ceux qui occupent les plus hauts rangs de l'armée, doivent rembourser cet altruisme avec un courage encore plus rare : le courage moral. Le courage moral qui se matérialise dans le devoir de diligence : veiller à la force de frappe de l'armée et veiller aux conditions de travail des militaires.

En ce qui concerne ce dernier point : en affichant l'intention de vouloir toucher au régime de retraite des militaires, certains dirigeants ne feraient que prouver, une fois de plus, qu'ils n'ont pas les bonnes priorités, qu'ils ne se préoccupent pas de la véritable raison d'être de l'armée et dudit critère déterminant mais, seulement, de l'argent. Ils prouveraient simplement que leur 'démence guerrière' persiste et ce, malgré l'Ukraine. ■





La Sentinelle

Novembre - Décembre 2022 - n° 06

Colophon

La Sentinelle est le bimestriel de la Centrale Générale du Personnel Militaire. La Sentinelle est envoyée à tous les membres.

Tirage: 9.200 exemplaires

Toutes les données sont traitées dans le respect de la Loi sur la vie privée (Loi du 8/12/1992 & GDPR).

Éditeur responsable : Yves Huwart Coordination:

Concetto Bandinelli et Laurent Schmitz

Informations générales – CGPM: Romboutsstraat 1 – Bus 021 1932 Zaventem srt@acmp-cgpm.be www.acmp-cgpm.be Tél.: 02 245 72 14

BE32 2100 6234 6602 BIC: GEBABEBB

BE57 0682 3639 9535 **BIC: GKCCBEB**

Photo couverture: Vincent Bordignon



Un critère déterminant

Ce que l'armée belge peut apprendre de la guerre en Ukraine

Augmentation de salaire, phase 2!

La Défense dans le cyberespace

Problématique infra au sein de la Défense 10

Le gouvernement indexe les cotisations syndicales

Remboursement des soins médicaux

Militaire Transgenre 16



Rejoignez-nous sur Facebook



